

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS
MRC DE CHARLEVOIX-EST**

4 AOÛT 2021

À une séance ordinaire du Conseil, de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, dans le comté de Charlevoix, tenue au lieu et à l'heure habituelle des séances, mercredi le 4 août 2021. Sont présents Madame et Messieurs les conseillers : Thomas-Louis Thivierge, Marco Lavoie et Monique Gravel et Cajetan Guay et Gilles Gaudreault sous la présidence de Madame Claire Gagnon, mairesse.

1. CONSTATATION DU QUORUM.

La mairesse, Madame Claire Gagnon constate le quorum et déclare la séance ordinaire ouverte à 19h00.

2021-08-01

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Sur proposition de Madame Monique Gravel et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le projet d'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Constatation du quorum;
2. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2021;
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 juillet 2021;
5. Approbation des comptes à payer ; (97 295,24 \$);
6. Adoption du règlement 358 visant à modifier le Règlement 353 portant sur la circulation des véhicules hors route;
7. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement no 359 fixant le paiement d'un droit supplétif au droit de mutation;
8. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement no 360 Relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000\$;
9. Abroger la résolution 2021-05-21 visant les travaux présentés dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023-TECQ;

10. Résolution visant les chemins non entretenus l'hiver – chemin du Boisé, chemin du Repos, chemin des Colons et l'ancienne entrée de Sainte-Agrès (Côté du Lac Ouest) ;
11. Autorisation visant à adresser une demande au Ministère des Transports du Québec (MTQ) pour la pose d'une affiche de réduction de vitesse dans le secteur du 243 A de la rue Principale;
12. Autorisation pour adresser une demande au Ministère des Transports du Québec (MTQ) pour la pose d'un radar pédagogique en face du 108 de la rue Principale;
13. Acceptation de la démission de l'employé no 204;
14. Acceptation de la soumission No 057334 de L'Arsenal visant l'achat de lave boyau (428\$ avant taxes);
15. Base de plein air du lac Nairne – Autorisation pour l'achat de trois (3) bacs de 1100 litres – MRC Charlevoix-Est; (1 461 \$ avant taxes) ;
16. Base de plein air du lac Nairne - Adoption de la Politique d'annulation pour les usagers de la Base de Plein air du lac Nairne;
17. Projet du bâtiment d'accueil de la Base de Plein air du lac Nairne – Autorisation pour le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) de Desjardins ;
18. Renouvellement de l'adhésion à Camping Québec (2021-2022) et plan de visibilité 2022 (700,91 \$ taxes incluses) ;
19. Autorisation visant le dépôt d'une demande à Hydro-Québec - *Programme de subvention de 4500 bornes* de recharge pour véhicules électriques;
20. Autorisation pour un mandat à Électricité Réjean Savard Inc. –Vérification préliminaire des installations électriques visant le dépôt d'une demande à Hydro-Québec – *Programme 4500 bornes* (maximum 500 \$ avant taxes);
21. Demande d'aide financière –Coop Groupe Action Jeunesse de Charlevoix (400 \$) ;
22. Demande d'adhésion 2021-2022 – CIHO fm (250 \$)
23. Demandes de commandites :
 - a) Regroupement pour l'intégration Sociale de Charlevoix-tournoi de golf annuel, commandite (50 \$) ;
 - b) Coopérative des techniciens ambulanciers du Québec de Charlevoix (CTAQ) –tournoi de golf annuel, commandite (50\$)
24. Correspondance :
25. Divers :
 - a) Huit (8) Balados sur les porteurs de tradition;
 - b) Parade des bateaux du 31 juillet ;
 - c) Avis public – Interdiction d'arrosage réseau municipal
 - d) Triathlon de Charlevoix
26. Suivi des dossiers par les membres du Conseil;

27. Période de questions;

28. Levée de la séance.

2021-08-02

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2021.

Sur proposition de Monsieur Thomas-Louis Thivierge et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2021.

2021-08-03

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 JUILLET 2021

Sur proposition de Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 juillet 2021.

2021-08-04

5. APPROBATION DES COMPTES À PAYER.

Sur proposition de Madame Monique Gravel et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes à payer ainsi que les salaires du mois de juillet 2021 au montant quatre-vingt-dix-sept mille deux cent-quatre-vingt-quinze et vingt-quatre cents (97 295,24 \$) présentés par la directrice générale et secrétaire-trésorière, sont acceptés et payés.

2021-08-05

6. ADOPTION DU RÈGLEMENT 358 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT 353 PORTANT SUR LA CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTE

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté le 5 août 2020, le règlement sur la circulation des véhicules hors route ;

ATTENDU QUE le *Club Aventure-Quad* destination Charlevoix a adopté une résolution demandant au conseil municipal de modifier le règlement 353 afin de permettre une prolongation du droit de passage pour les quads sur le Chemin du lac Nairne jusqu'au casse-croûte chez Bébé;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 7 juillet 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance soit le 7 juillet 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil adopte règlement numéro 358, intitulé *Règlement 358 visant à modifier le règlement 353 portant sur la circulation des véhicules hors route*.

2021-08-06

7. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 359 FIXANT LE PAIEMENT D'UN DROIT SUPPLÉTIF AU DROIT DE MUTATION

Monsieur Marco Lavoie, par la présente :

- donne avis de motion qu'il sera soumis à l'adoption, à une séance subséquente, le règlement numéro 359 fixant le paiement d'un droit supplétif au droit de mutation.
- dépose le projet du règlement numéro 359 intitulé *Règlement fixant le paiement d'un droit supplétif au droit de mutation*.

2021-08-07

8. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 360 RELATIF AU TAUX DU DROIT DE MUTATION APPLICABLE AUX TRANSFERTS DONT LA BASE D'IMPOSITION EXCÈDE 500 000 \$

Monsieur Gilles Gaudreault, par la présente :

- donne avis de motion qu'il sera soumis à l'adoption, à une séance subséquente, le règlement numéro 360 relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$.
- dépose le projet du règlement numéro 360 intitulé *Règlement relatif aux taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$*.

2021-08-08

9. ABROGER LA RÉOLUTION 2021-05-21 VISANT LES TRAVAUX PRÉSENTÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2019-2023-TECQ.

ATTENDU QUE le conseil a adopté la résolution 2021-07-18 visant les travaux présentés dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023-TECQ lors de la séance extraordinaire du 22 juillet 2021;

ATTENDU QUE le conseil a adopté la résolution 2021-05-21 visant le même objet lors d'une séance antérieure tenue le 5 mai 2021 et qu'il y a lieu d'abroger cette résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil abroge la résolution 2021-05-21 adoptée à la séance du 5 mai 2021.

2021-08-09

10. RÉSOLUTION VISANT LES CHEMINS NON ENTRETENUS L'HIVER – CHEMIN DU BOISÉ, CHEMIN DU REPOS, CHEMIN DES COLONS ET L'ANCIENNE ENTRÉE DE SAINTE-AGRÈS (Côté du Lac Ouest).

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs n'a pas procédé dans les années antérieures à l'entretien d'hiver des chemins suivants : chemin du Boisé, chemin du Repos, chemin des Colons et l'ancienne entrée de Sainte-Agnès (Côte du Lac Ouest);

ATTENDU QUE la municipalité n'a pas les budgets nécessaires pour l'entretien de ces chemins l'hiver;

ATTENDU QUE ces chemins desservent principalement des résidences saisonnières;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Thomas-Louis Thivierge et résolu à l'unanimité des conseillers que pour l'hiver 2021-2022, la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs ne procédera pas à l'entretien d'hiver des chemins suivants : du Boisé, du Repos, des Colons et l'ancienne entrée de Sainte-Agnès (Côte du lac Ouest).

2021-08-10

11. AUTORISATION VISANT À ADRESSER UNE DEMANDE AU MTQ POUR LA POSE D'UNE AFFICHE DE RÉDUCTION DE VITESSE DANS LE SECTEUR DU 243 A DE LA RUE PRINCIPALE

ATTENDU QUE le conseil municipal a reçu des commentaires de citoyens ayant pour objet des problématiques de vitesses dans le secteur du 243A de la rue Principale;

ATTENDU QUE la rue Principale relève du Ministère des Transports du Québec (MTQ) ;

ATTENDU QUE le conseil municipal demande au MTQ de procéder à la pose d'une affiche de réduction de vitesse dans le secteur ci-haut mentionné;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil autorise la directrice générale à déposer une demande auprès du MTQ afin que celui-ci procède à la pose d'une affiche de réduction de vitesse dans le secteur du 243A de la rue Principale.

2021-08-11

12. AUTORISATION POUR ADRESSER UNE DEMANDE AU MTQ POUR LA POSE D'UN RADAR PÉDAGOGIQUE EN FACE DU 108 DE LA RUE PRINCIPALE

ATTENDU QUE la Municipalité se préoccupe de la vitesse des usagers circulant sur la rue Principale;

ATTENDU QUE la rue Principale relève du Ministère des Transports du Québec (MTQ) ;

ATTENDU QUE le conseil municipal demande au MTQ de pouvoir implanter un radar pédagogique en face du 108 de la rue Principale en raison de ce secteur névralgique au cœur du noyau villageois;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Thomas-Louis Thivierge et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil autorise la directrice générale à déposer une demande auprès du MTQ afin que la Municipalité procède à la pose d'un radar pédagogique en face du 108 de la rue Principale.

2021-08-12

13. ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 204

ATTENDU QUE le conseil municipal a reçu la lettre de démission de l'employée numéro 204;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Gilles Gaudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil accepte la démission de l'employé numéro 204 en date du 4 août 2021 et qu'une lettre de remerciement lui soit adressée.

2021-08-13

14. ACCEPTATION DE LA SOUMISSION No 057334 DE L'ARSENAL VISANT L'ACHAT DE LAVE BOYAUX

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Aimé-des-désire procéder à l'achat de lave boyau pour le service de sécurité incendie;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une soumission portant le no 057334 pour l'acquisition d'un lave boyaux au montant de 428 \$ avant taxes et excluant les frais de transport;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par Monsieur Gilles Gaudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil accepte la soumission no 057334 de l'Arsenal pour l'achat d'un lave boyaux au montant de 428 \$ avant taxes et excluant les frais de transport.

2021-08-14

15. BASE DE PLEIN AIR DU LAC NAIRNE – AUTORISATION POUR L'ACHAT DE TROIS (3) BACS DE 1100 LITRES – MRC DE CHARLEVOIX-EST

ATTENDU QUE le conseil municipal désire procéder à l'achat de bacs de 1100 litres pour la Base de plein air du lac Nairne;

ATTENDU QUE La MRC de Charlevoix-Est a déposé une soumission en date du 2 août 2021 pour la vente de trois (3) bacs de 1100 litres au coût de 487 \$ l'unité correspondant à un montant total de 1461 \$ avant taxes ;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par Madame Monique Gravel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil accepte la soumission de la MRC de Charlevoix-Est du 2 août 2021 pour l'acquisition de trois (3) bacs de 1100 litres au montant total de 1 461 \$ avant taxes.

2021-08-15

16. BASE DE PLEIN AIR DU LAC NAIRNE – ADOPTION DE LA POLITIQUE D'ANNULATION POUR LES USAGERS DE LA BASE DE PLEIN AIR DU LAC NAIRNE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs désire encadrer les dispositions visant les annulations de réservations à la Base de Plein air du lac Nairne lorsque des demandes lui sont adressées en ce sens ;

ATTENDU QUE la Municipalité a élaboré une politique à ce sujet intitulée : Politique d'annulation de réservation pour les usagers de la Base de plein air du lac Nairne;

ATTENDU QUE la politique a pour objet d'établir en toute transparence les règles visant les annulations de réservation pour les usagers de la Base de plein air et ce, par souci d'équité auprès des usagers ;

ATTENDU QUE la politique vise les réservations applicables à la saison 2022 et suivantes ;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil adopte la Politique d'annulation de réservation pour les usagers de la Base de plein air du lac Nairne ;

QUE la Politique d'annulation de réservation pour les usagers de la Base de Plein air du lac Nairne vise les réservations applicables à la saison 2022 et suivantes.

2021-08-16

17. PROJET DU BÂTIMENT D'ACCUEIL DE LA BASE DE PLEIN AIR DU LAC NAIRNE – AUTORISATION POUR LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU FONDS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU (FADM) DE DESJARDINS

ATTENDU QUE le conseil désire procéder à la construction d'un bâtiment d'accueil pour la Base de plein air du lac-Nairne;

ATTENDU QUE la Municipalité a obtenu une réponse favorable de la MRC de Charlevoix-Est pour l'obtention d'une aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux projets structurants améliorant les milieux de vie;

ATTENDU QUE la nature du projet a pour objectif notamment de contribuer au développement de la communauté;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par Madame Monique Gravel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil autorise la directrice générale à procéder au dépôt d'une demande d'aide financière auprès de la Caisse Desjardins de Charlevoix-Est dans le cadre du Programme FADM visant le projet de construction d'un bâtiment d'accueil à la Base de Plein air du lac Nairne;

QUE le conseil autorise madame la Mairesse, Claire Gagnon ainsi que la directrice générale, Lise Lapointe, à signer la demande et tous documents nécessaires au suivi du dossier.

2021-08-17

18. RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À CAMPING QUÉBEC (2021-2022) ET PLAN DE VISIBILITÉ 2022

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite renouveler son adhésion à Camping Québec pour l'année 2021-2022 et le plan de visibilité 2022 pour y publiciser la Base de plein air du lac Nairne ;

ATTENDU QUE le montant de l'adhésion est de 700,91 \$ incluant les taxes;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil autorise le renouvellement de l'adhésion à Camping Québec 2021-2022 et le plan de visibilité 2022 pour un montant de 700,91 \$ incluant les taxes.

2021-08-18

19. AUTORISATION VISANT LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE À HYDRO-QUÉBEC – PROGRAMME DE SUBVENTION DE 4 500 BORNES DE RECHARGE POUR LES VÉHICULES ÉLECTRIQUES

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite installer des bornes de recharge pour les véhicules électriques sur son territoire ;

ATTENDU QU'Hydro-Québec a mis de l'avant pour les municipalités du Québec le programme de subvention de 4500 bornes de recharge pour les véhicules électriques et que ce programme s'échelonne de 2021 à 2028 ;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par Monsieur Gilles Gaudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil autorise le dépôt d'une demande à Hydro-Québec dans le cadre du programme de subvention de 4 500 bornes de recharge pour les véhicules électriques.

2021-08-19

20. AUTORISATION POUR UN MANDAT À ÉLECTRICITÉ RÉJEAN SAVARD INC – VÉRIFICATION PRÉLIMINAIRE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES DANS CADRE DU DÉPÔT D'UNE DEMANDE À HYDRO-QUÉBEC – PROGRAMME DE SUBVENTION 4500 BORNES DE RECHARGE POUR LES VÉHICULES ÉLECTRIQUES

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite installer des bornes de recharge pour les véhicules électriques sur son territoire ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire déposer, une demande à Hydro-Québec dans le cadre du *programme de subvention 4500 bornes* de recharge pour les véhicules électriques ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à une vérification préliminaire des installations électriques dans le cadre de ce dépôt;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une proposition de services de Électricité Réjean Savard Inc. pour effectuer une vérification préliminaire des installations électriques d'un montant maximum de 500 \$ avant taxes;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par Monsieur Thomas-Louis Thivierge et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil accepte la proposition de services d'Électricité Réjean Savard Inc pour effectuer un mandat de vérification préliminaire des installations électriques au montant maximum de 500 \$ avant taxes.

2021-08-20

21. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – COOP GROUPE ACTION JEUNESSE DE CHARLEVOIX

Sur proposition de Madame Monique Gravel et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer une aide financière de 400 \$ à la Coop Groupe Action Jeunesse de Charlevoix.

2021-08-21

22. DEMANDE D'ADHÉSION 2021-2022 – CIHO FM

Sur proposition de Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser un montant de 250 \$ à CIHO FM pour l'adhésion à titre de membre corporatif pour l'année 2021-2022.

2021-08-22

23. DEMANDES DE COMMANDITE

- a) Sur proposition de Monsieur Thomas-Louis Thivierge et résolu à l'unanimité des Conseillers présents d'octroyer une commandite de 50 \$ à l'Intégration Sociale de Charlevoix-tournoi de golf annuel ;
- b) Sur proposition de Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer une commandite de 50 \$ à la Coopérative des techniciens ambulanciers du Québec de Charlevoix (CTAQ) – Tournoi de golf annuel.

2021-08-23

28. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance ordinaire est levée à 20h04.

MAIRESSE

**DIRECTRICE GÉNÉRALE
ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

En signant le procès-verbal du 4 août 2021, la mairesse conclut qu'elle a signé toutes les résolutions qui y sont adoptées.